

Allongement du congé paternité : une première réponse à compléter par une réforme des congés parentaux

L'annonce d'une durée du congé paternité allongée de 11 jours est une bonne nouvelle pour les familles et pour la politique familiale. C'est reconnaître enfin l'importance du rôle du père, que l'Unaf ne cesse de promouvoir^[1]. Mais elle ne saurait être une réponse « pour solde de tout compte » aux problèmes de conciliation vie familiale-vie professionnelle rencontrés par les jeunes parents.

Comme l'a fort bien montré le rapport des 1 000 premiers jours remis par Boris Cyrulnik, permettre aux parents de disposer de temps est nécessaire pour le bien-être de l'enfant, particulièrement durant sa première année. D'où ses 3 propositions fortes étroitement liées :

- du temps en plus pour les mères : deux semaines de congé post natal ou d'adoption supplémentaires pour atteindre 3 mois plein ;
- du temps en plus pour les deux parents à partir du 4^e mois, par la mise en place d'un congé parental de 9 mois partageable, « avec un niveau d'indemnisation suffisamment attractif, qui correspondrait à un montant minimum de 75 % du revenu perçu quel que soit le statut » ;
- du temps en plus pour les pères, avec un congé paternité allongé à 9 semaines.

L'annonce du gouvernement constitue un premier pas positif mais ne permettra pas, à elle seule, de répondre aux problèmes majeurs rencontrés par de très nombreux parents :

- La situation s'est fortement dégradée avec l'effondrement du congé parental suite à la réforme de son indemnisation en 2015, alors même que les créations de places d'accueil du jeune enfant stagnent ou régressent. Le chômage des mères de jeunes enfants a augmenté ces dernières années, certaines ayant dû démissionner faute de solution d'accueil pour leur enfant.
- Attribuer quelques jours de plus aux pères risque d'avoir peu d'impact sur la répartition des tâches entre pères et mères. Selon le rapport de l'IGAS de 2018, « il n'existe pas de travaux permettant de déterminer l'effet du congé de paternité sur l'égalité femmes-hommes ».
- Un mois après la naissance, faute d'un congé parental correctement indemnisé, la plupart des pères n'auront toujours aucune solution sérieuse pour passer plus de temps chez eux avec leur enfant.
- A elle seule, cette mesure ne corrigera pas les inégalités professionnelles : un congé maternité moyen dure dans les faits près de 6 mois ; 11 jours de plus de congé paternité ne suffiront pas à faire changer le regard du monde du travail sur les pères.

Le gouvernement en est pleinement conscient puisque le ministre, Adrien Taquet, a annoncé « l'allongement du congé paternité qui serait une première étape d'une réforme ambitieuse du congé parental »



[1] Communiqué de presse Unaf du 14 juin 2019 : [« Pères en entreprise : écouter les pères pour les accompagner vers de nouveaux équilibres »](#)

Communiqué de presse du 28 février 2019: [« Etre père, aujourd'hui ! »](#)

Communiqué de presse du 11 octobre 2018 [Pourquoi et comment valoriser la place des pères ?](#)

Pour mener cette réforme, il dispose déjà de tous les rapports nécessaires : rapport sur les 1 000 premiers jours de septembre 2020, rapport parlementaire sur la politique familiale de juillet 2020, rapport du HCFEA de 2019, rapport de l'Igas de 2018, sans compter les contributions de l'Unaf.

TOUS préconisent de pouvoir proposer aux parents, un congé parental rénové, mieux indemnisé, suivi d'un large accès aux solutions de garde.

De plus, la France doit se mettre en conformité d'ici juillet 2022, avec la directive européenne « Équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parent et aidants », qui impose au moins six semaines de congé parental bien indemnisé, en plus des congés maternité et paternité.

L'Unaf poursuivra son action auprès des pouvoirs publics, pour reconstruire un parcours cohérent de la petite enfance qui corresponde aux besoins de l'enfant tout en apportant des solutions concrètes aux parents. Elle souhaite que d'ici le 1^{er} juillet 2021 (date de mise en œuvre de l'allongement du congé de paternité), le gouvernement ait arrêté sa stratégie pour la mise en œuvre d'une réforme ambitieuse du congé parental, à traduire dans les actes dès le PLFSS 2022.

Contact presse : Cécile Chappe : 01 49 95 36 05

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 500 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

www.unaf.fr  twitter.com/unaf_fr